

ÉCOLE SUPÉRIEURE DU TRAVAIL

En tant qu'instrument de formation postscolaire, l'École supérieure du travail a pour mission de dispenser, le cas échéant en collaboration avec d'autres instituts de formation, aux salariés ainsi qu'aux indépendants, un enseignement visant l'acquisition, le perfectionnement et l'adaptation de leurs connaissances dans les domaines de l'économie, de la fiscalité, du droit constitutionnel, du droit du travail, de la législation de la sécurité sociale et de la culture en général.

Cet enseignement est organisé au moyen de cours du soir, de cours de fin de semaine et de cours de semaine.

Alors que les cours du soir et de fin de semaine sont accessibles à tous les salariés, indépendants ou citoyens en général, les cours de semaine sont réservés aux seuls délégués (titulaires ou suppléants) et aux délégués à l'égalité du personnel des entreprises bénéficiant d'un congé-formation au titre de l'article L. 415-10 du Code du travail.

I. Les activités de formation organisées en 2016 par l'École supérieure du travail

1. Cours destinés aux délégués du personnel

Aux termes de l'article L. 415-10 du Code du travail "l'employeur est tenu de laisser aux délégués titulaires du personnel le temps libre dit congé-formation, nécessaire pour participer sans perte de rémunération à des actions de formation organisées par les organisations syndicales ou par des institutions spécialisées à des moments coïncidant avec les horaires normaux du travail et visant le perfectionnement de leurs connaissances économiques, sociales et techniques dans leur rôle de représentants des salariés".

Le chef d'entreprise est tenu d'accorder le bénéfice du congé-formation aux délégués titulaires qui en font la demande en vue d'effectuer des stages de formation agréés, chaque année, dans le cadre d'une liste établie d'un commun accord par les organisations professionnelles des employeurs et les organisations syndicales les plus représentatives sur le plan national.

Par la convention du 16 mai 1980 établie conformément à l'article L. 415-10 du Code du travail, les organisations professionnelles des employeurs et des salariés considèrent l'École supérieure du travail comme l'enceinte appropriée pour l'organisation d'actions de formation susceptibles de donner lieu à l'octroi du congé-formation et, en particulier, reconnaissent l'École supérieure du travail comme étant l'institution chargée de l'organisation des cours de formation spécialement destinés aux délégués titulaires du personnel.

Par ailleurs, le Conseil de Gouvernement, dans sa séance du 16 mai 1980, a marqué son accord de principe à charger l'École supérieure du travail de l'organisation de cette formation et à assurer le financement par des moyens budgétaires.

En 2016, 21 semaines de cours, soit 840 heures, ont été organisées pour les délégués titulaires du personnel par les soins de l'École supérieure du travail. Les langues appliquées actuellement sont le luxembourgeois et le français. Pour l'année sous revue, 13 cours ont été tenus en langue française.

Au total 567 délégués titulaires du personnel s'étaient inscrits aux actions de formation organisées pour leur compte (415 aux cours en langue française et 152 aux cours en langue luxembourgeoise).

Il y a lieu de signaler que 171 des inscrits étaient des délégués nouvellement élus, tandis que le nombre des inscrits réélus s'élevait à 396.

Les matières traitées en 2016 concernaient les domaines suivants:

- la santé au travail
- le contenu du contrat de travail
- la fin du contrat de travail
- la durée du travail
- loi du 23 juillet 2015 portant réforme du dialogue social à l'intérieur des entreprises
- la sécurité de l'information dans le monde du travail
- le reclassement professionnel du salarié
- analyser et comprendre un accident de travail

- la protection des données
- la sécurité au travail
- les différentes juridictions
- les mesures en faveur de l'emploi
- le coût de revient de l'entreprise
- le stress et le harcèlement
- les traits caractéristiques de l'économie luxembourgeoise

27 chargés de cours ont contribué à assurer le déroulement de ces activités de formation.

Il convient de rappeler que les crédits d'heures dont disposent les représentants du personnel sont fonction de l'importance numérique des salariés occupés par les établissements respectifs.

Les délégués titulaires du personnel d'une entreprise occupant entre 15 et 50 ou entre 51 et 150 salariés ont droit à un congé-formation d'une durée limitée à respectivement une ou deux semaines par durée de mandat.

Dans les entreprises occupant plus de 150 salariés, les délégués titulaires du personnel ont droit à une semaine de congé-formation par an et par mandat.

La loi du 23 juillet 2015 portant réforme du dialogue social à l'intérieur des entreprises étend le bénéfice du congé formation aux délégués suppléants du personnel.

Ainsi en 2016, 6 demi-semaines de cours, soit 120 heures de formation, ont été organisées pour les délégués suppléants du personnel.

Les langues appliquées actuellement sont le luxembourgeois et le français.

Pour l'année sous revue, 4 cours ont été offerts en langue française et 2 cours ont été offerts en langue luxembourgeoise.

Au total 109 délégués suppléants du personnel s'étaient inscrits à cette action de formation, dont 69 aux cours en langue française et 40 aux cours en langue luxembourgeoise.

Les matières traitées en 2016 concernaient les domaines suivants:

- Traits caractéristiques de l'économie luxembourgeoise
- Organisation de la sécurité sociale
- Loi du 23 juillet 2015 portant réforme du dialogue social à l'intérieur des entreprises
- Le contenu du contrat de travail
- Reclassement professionnel du salarié

12 chargés de cours ont contribué à assurer le déroulement de ces activités.

Il convient de préciser qu'à l'instar des crédits d'heures revenant aux délégués titulaires du personnel, les crédits d'heures dont disposent les représentants suppléants du personnel sont également fonction de l'importance numérique des salariés occupés par les établissements respectifs.

Les délégués suppléants d'une entreprise occupant entre 15 et 50 ou entre 51 et 150 salariés ont droit à un congé-formation d'une durée limitée à respectivement 2,5 jours ou 5 jours par durée de mandat.

Dans les entreprises occupant plus de 150 salariés, les délégués suppléants du personnel ont droit à 2,5 jours de congé-formation par an et par mandat.

2. Cours du soir

Les cours du soir constituent en principe un cycle de formation de 3 années, hormis de nouveaux projets-pilote d'une durée d'un an..

L'enseignement d'une année s'étend entre 19 et 23 soirées comprenant chacune 2 heures.

Traditionnellement, cet enseignement est organisé alternativement dans différentes localités du pays, afin de couvrir un large auditoire.

79 personnes assistent aux cours du soir de l'exercice 2016/2017.

La répartition des participants par cours se présente comme suit:

1ère année:	16 personnes à Esch/Alzette (46 heures)
	28 personnes à Wiltz (38 heures)
2ième année:	25 personnes à Luxembourg (42 heures)
3e année:	10 personnes à Dudelange (38 heures)

Les matières enseignées sont les suivantes:

- 1ère année: Esch/Alzette
- assurance accident
 - assurance maladie
 - assurance dépendance
 - assurance pension
 - les politiques sociales au Luxembourg
- Wiltz
- la sécurité de l'information dans le monde du travail
 - les politiques sociales au Luxembourg
 - les mesures en faveur de l'emploi
 - l'impact social de la révolution digitale
 - Luxembourg: place financière européenne
- 2ième année: Luxembourg
- droit constitutionnel
 - droit du travail
- 3e année: Dudelange
- sciences économiques

L'enseignement des cours du soir est assuré par 17 chargés de cours spécialisés dans les matières enseignées.

3. Cours de fin de semaine

Si les cours de fin de semaine ont principalement pour but d'approfondir et d'actualiser les connaissances antérieurement acquises aux cours du soir, ils constituent aussi un forum où sont abordés des sujets d'actualité en relation avec la vie professionnelle, sociale et culturelle.

Au cours de l'année 2016, l'École supérieure du travail a organisé 8 cours de fin de semaine (soit 60 heures). Le nombre des inscrits s'élève à 247. Six chargés de cours ont assuré cet enseignement.

Les activités en 2016 sont les suivantes:

- La sécurité de l'information et de la communication dans le monde du travail
- Les politiques sociales au G.-D. de Luxembourg
- Introduction au droit luxembourgeois
- La prise en charge des soins de santé dans le cadre de l'assurance maladie
- L'Imposition des contribuables non-résidents
- L'Imposition des plus-values réalisées lors de la cession d'immeuble du patrimoine privée
- «Inländische Einkünfte für nicht ansässige Steuerpflichtige»
- L'Imposition des personnes physiques

4. Cours destinés aux délégués à l'égalité

Depuis 2000, l'École supérieure du travail organise des actions de formation pour les délégués à l'égalité, conformément à l'article L. 414-3 du Code du travail.

La loi accorde au délégué à l'égalité 2 demi-journées de formation.

En 2016 l'École supérieure du travail a organisé 3 cours d'une journée chacun, touchant un auditoire de 74 personnes. Deux chargés de cours ont assuré cet enseignement.

Le programme de cette activité était le suivant:

- 1) Dispositions particulières concernant les **délégués à l'égalité** de la loi du 23 juillet 2015 portant réforme du dialogue social à l'intérieur des entreprises;
- 2) Études de cas en matière d'égalité sur le lieu de travail (notamment les aspects légaux);
- 3) Présentation de cas réels;
- 4) Le système éducatif au Luxembourg et plus précisément l'apprentissage;
- 5) La situation du Luxembourg en matière d'inégalités de salaires;
- 6) Les «actions positives» et autres actions gouvernementales en faveur de l'égalité des chances sur le marché de l'emploi.

5. Formation complémentaire en droit social et droit du travail pour les personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire

Conformément à l'article L. 131-2 (4) du Code du travail et aux dispositions d'application en vigueur, la qualification professionnelle des personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire résulte de la participation à une formation, ainsi que de la réussite à un test d'aptitude dans les matières faisant l'objet de ladite formation.

La formation et le test d'aptitude sont assurés par l'École supérieure du travail.

Dans le cadre de la procédure d'autorisation d'une entreprise de travail intérimaire, l'École a organisé en 2016 une activité de formation et un test d'aptitude.

En 2016, 27 personnes se sont inscrites à ces cours. Le total des heures de cours organisées à l'attention des personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire s'élève à 50, dont 30 heures en matière de droit du travail et 20 heures en matière de sécurité sociale.

Deux chargés de cours ont assuré cette formation.

En conclusion:

Au total, 1.103 personnes étaient inscrites aux différentes activités organisées par l'École supérieure du travail. Le nombre total des chargés de cours des secteurs public et privé s'élevait à 66.

L'ensemble de ces activités représentait 1.258 heures de formation.

II. Statistiques

1. Cours destinés aux délégués du personnel

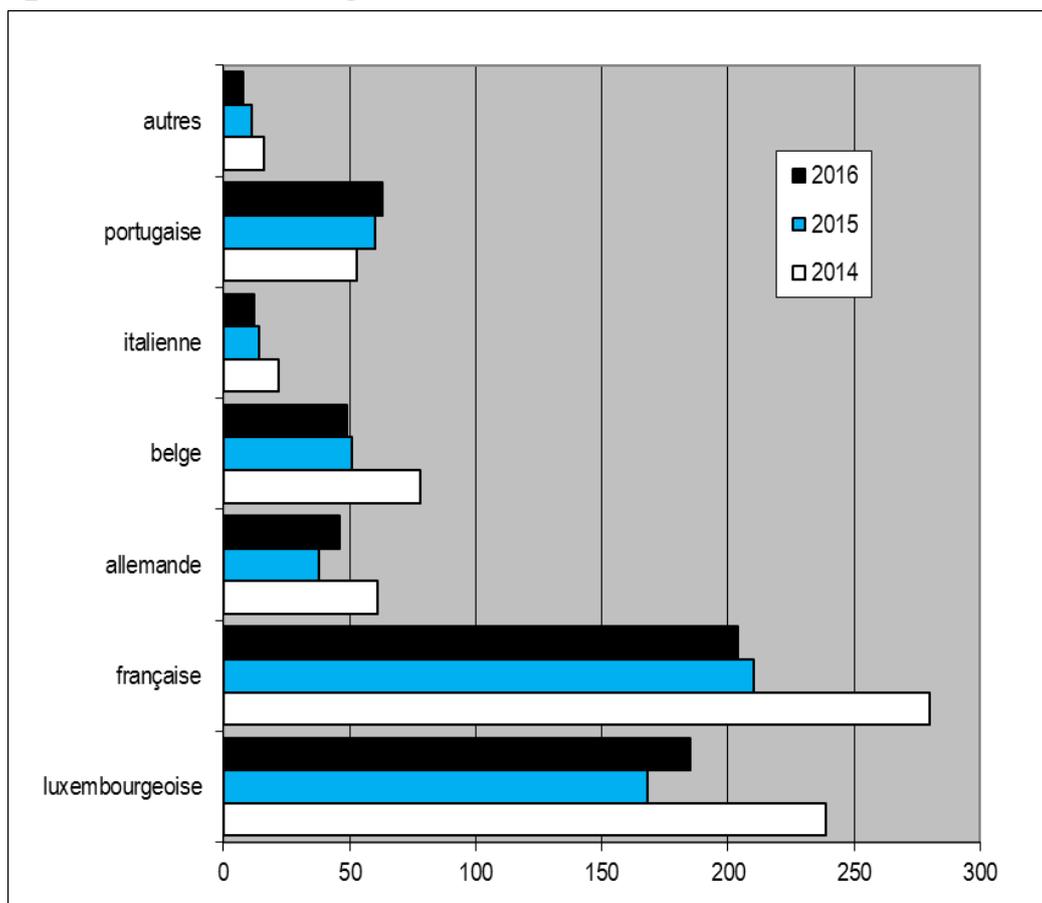
a) Répartition des délégués *titulaires* selon le genre

	2014 ¹		2015 ²		2016 ³	
Femmes	244	32,6%	153	27,7	172	30,3
Hommes	505	67,4%	399	72,3	395	69,7
TOTAL	749	100%	552	100%	567	100%

b) Répartition des délégués *titulaires* selon la nationalité

Nationalité	2014		2015		2016	
luxembourgeoise	239	31,9%	168	30,4%	185	32,7%
française	280	37,4%	210	38%	204	36%
allemande	61	8,2%	38	6,9%	46	8,1%
belge	78	10,4%	51	9,3%	49	8,6%
italienne	22	2,9%	14	2,6%	12	2,1%
portugaise	53	7,1%	60	10,8%	63	11,1%
autres	16	2,1%	11	2%	8	1,4%
TOTAL	749	100%	552	100%	567	100%

Répartition des délégués *titulaires* inscrits selon la nationalité



¹ 1^{re} année du mandat 2014-2018

² 2^{re} année du mandat 2014-2018

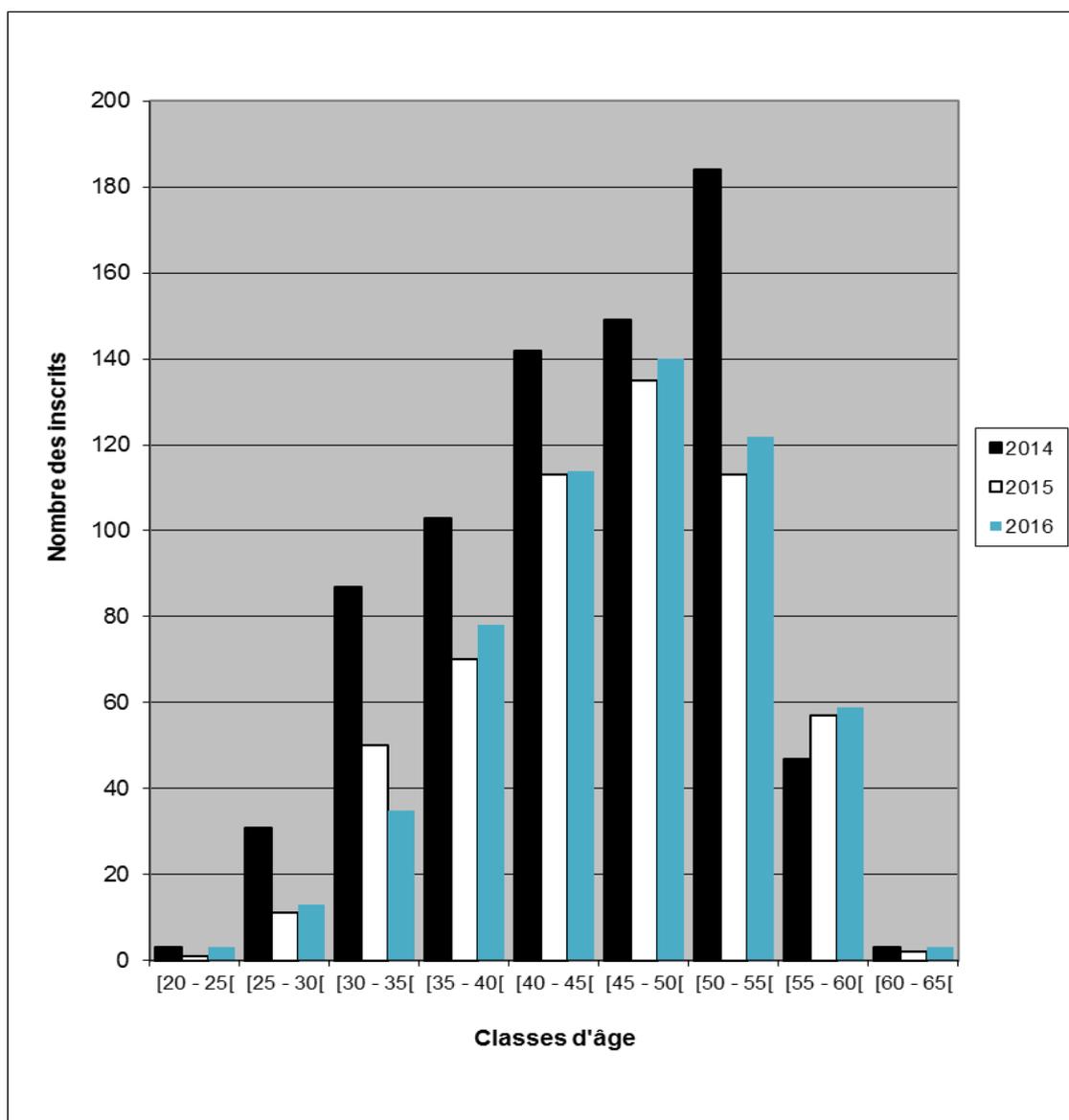
³ 3^e année du mandat 2014-2018

c) Répartition des délégués *titulaires* selon l'âge

Classes d'âge	2014		2015		2016	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
[20 - 25[3	0,4%	1	0,2%	3	0,6%
[25 - 30[31	4,2%	11	2%	13	2,3%
[30 - 35[87	11,6%	50	9%	35	6,1%
[35 - 40[103	13,8%	70	12,7%	78	13,7%
[40 - 45[142	18,9%	113	20,5%	114	20,1%
[45 - 50[149	19,8%	135	24,6%	140	24,7%
[50 - 55[184	24,6%	113	20,5%	122	21,5%
[55 - 60[47	6,3%	57	10,2%	59	10,4%
[60 - 65[3	0,4%	2	0,3%	3	0,6%
TOTAL	749	100%	552	100,0%	567	100,0%

Moyenne d'âge en 2016: 45,2

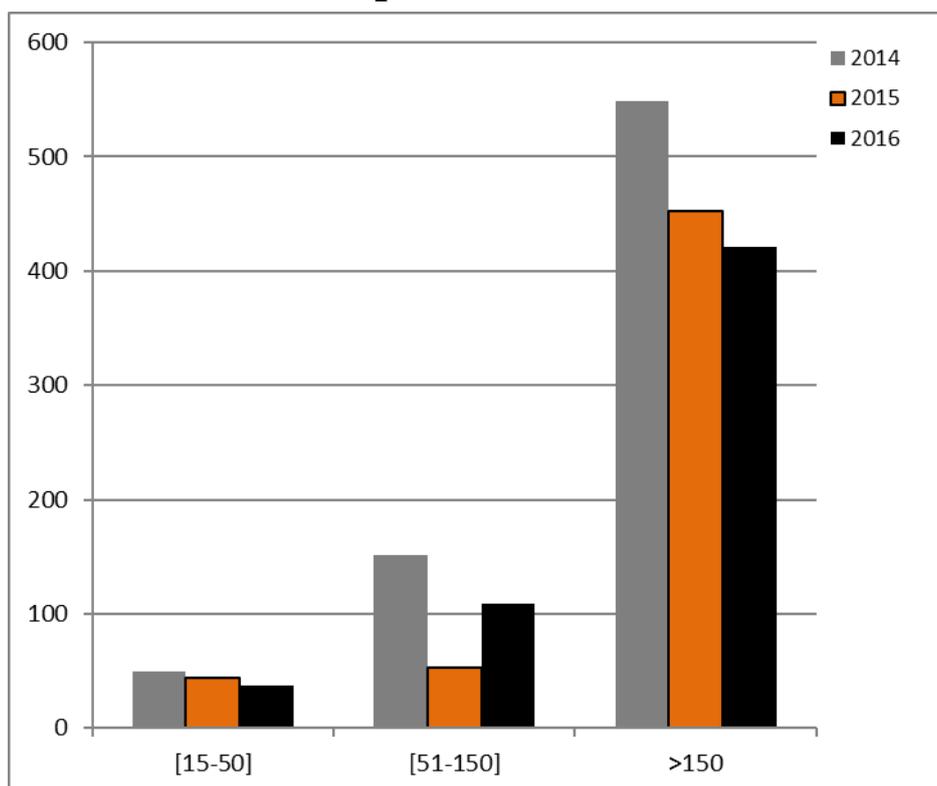
Répartition des délégués *titulaires* selon l'âge



d) Répartition des délégués titulaires selon l'effectif de l'entreprise de provenance

Nombre de salariés occupés dans l'entreprise de provenance	2014	2015	2016
[15-50]	49	44	37
[51-150]	151	53	109
>150	549	452	421
Total	749	549	567

Répartition des délégués *titulaires* selon l'effectif de l'entreprise de provenance



e) Répartition selon le secteur d'activité (NACE)

		2014	2015	2016
B	Industries extractives	5	0	4
C	Industrie manufacturière	178	118	106
E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	7	4	5
F	Construction	70	50	60
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	36	30	60
H	Transports et entreposage	44	32	27
I	Hébergement et restauration	20	19	35
J	Information et communication	35	9	12
K	Activités financières et d'assurance	108	95	85
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	64	39	43
N	Activités de services administratifs et de soutien	62	58	32
O	Administration publique	28	30	25
P	Enseignement	9	2	2
Q	Santé humaine et action sociale	78	54	67
R	Arts, spectacles et activités récréatives	4	2	0
S	Autres activités de services	1	10	4
	Total	749	552	567

Détails:

		2014	2015	2016
B	Industries extractives	5	0	4
08	Autres industries extractives	5	0	4
C	Industrie manufacturière	178	118	106
10	Industries alimentaires	11	6	1
11	Fabrication de boissons	0	0	3
12	Fabrication de produits à base de tabac	15	8	6
13	Fabrication de textiles	10	1	8
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	5	6	5
17	Industrie du papier et du carton	3	4	1
18	Autre imprimerie	2	1	0
20	Industrie chimique	2	0	1
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	17	12	12
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	27	11	9
24	Métallurgie	45	47	37
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	8	5	3
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	7	0	3
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	23	17	13
29	Industrie automobile	2	0	4
31	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	1	0	0
33	Réparation et installation de machines et d'équipements	0	0	0
E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	7	4	5
35	Distribution d'électricité	3	2	1
38	Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	4	2	4
F	Construction	70	50	60
41	Construction de bâtiments	19	24	28
42	Génie civil	14	5	7
43	Travaux de construction spécialisés	37	21	25
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	36	30	60
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	11	5	8
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	12	7	15
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	13	18	37
H	Transports et entreposage	44	32	27
49	Transports terrestres et transport par conduites	8	8	5
50	Transports par eau	2	2	1
51	Transports aériens	22	17	15
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	12	5	6
I	Hébergement et restauration	20	19	35
55	Hôtels et hébergement similaire	0	3	5
56	Restauration	20	16	30
J	Information et communication	35	9	12
58	Édition de répertoire et de fichiers d'adresses	0	0	5
60	Programmation de télévision et de télédiffusion	1	0	0
61	Télécommunications filaires	16	5	4
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques	18	4	3
63	Services d'information	0	0	0
K	Activités financières et d'assurance	108	95	85
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	93	80	78
65	Assurance	9	8	1
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	6	7	6

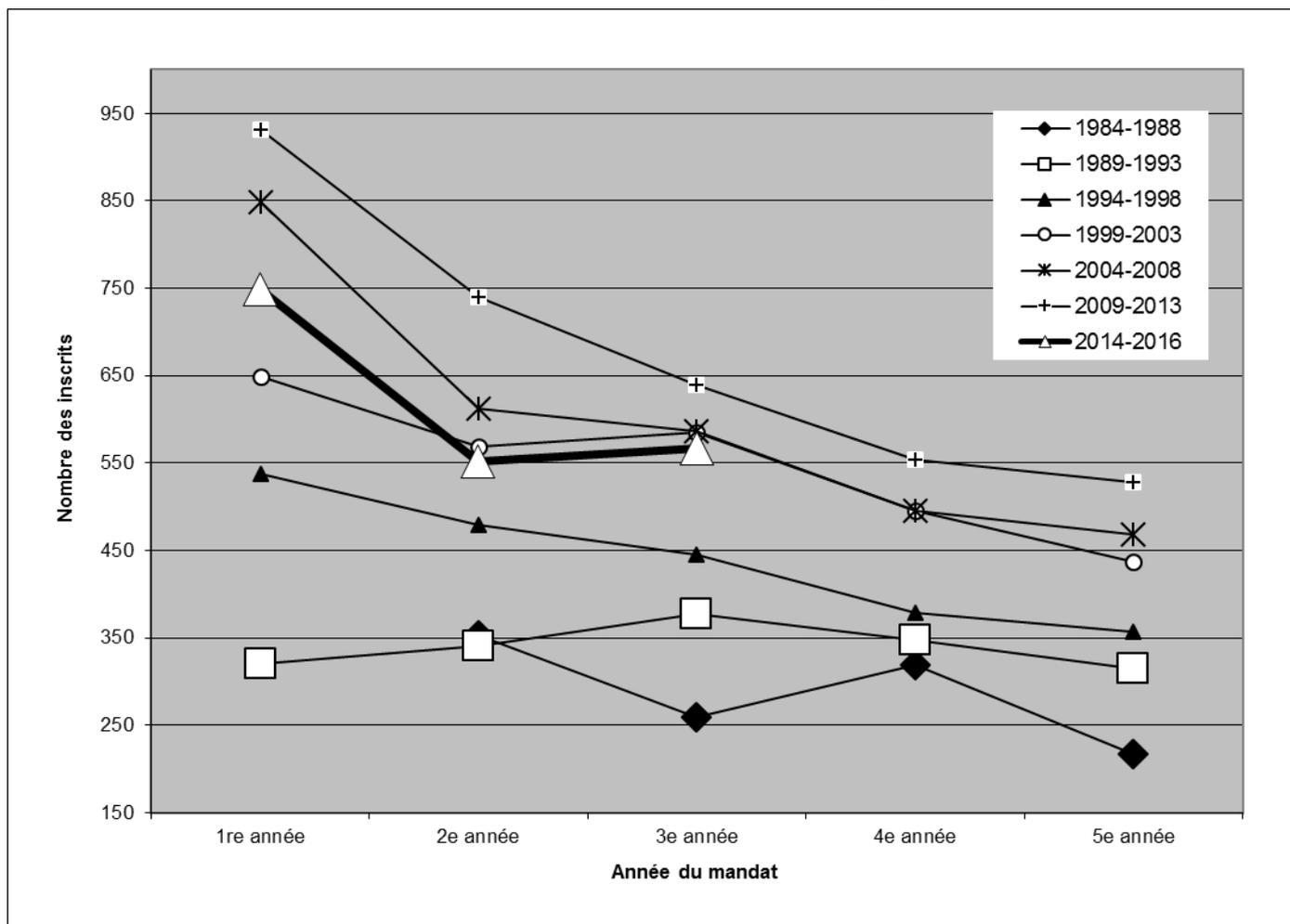
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	64	39	43
69	Activités juridiques et comptables	9	6	6
70	Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	1	9	12
71	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	42	20	20
72	Recherche développement scientifique	12	3	2
74	Traduction et interprétation	0	1	1
77	Location et location de bail de voitures et de véhicules automobiles légers	0	0	2
N	Activités de services administratifs et de soutien	62	58	32
79	Service d'assistance touristique	0	0	2
80	Enquêtes et sécurité	20	20	20
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	37	34	8
82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	5	4	2
O	Administration publique	28	30	25
P	Enseignement	9	2	2
Q	Santé humaine et action sociale	78	54	67
86	Activités pour la santé humaine	35	38	35
87	Hébergement médico-social et social	23	10	21
88	Action sociale sans hébergement	20	6	11
R	Arts, spectacles et activités récréatives	4	2	0
90	Activités créatives, artistiques et de spectacle	1	0	0
91	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	3	2	0
92	Organisation de jeux de hasard et d'argent	0	0	0
S	Autres activités de services	1	10	4
94	Activités des organisations associatives	1	10	2
96	Blanchisserie, Teinturerie	0	0	2
	Total	749	552	567

f) Evolution du nombre des inscrits depuis 1985

Année de référence	Année respective des mandats	Nombre des inscrits
1984	1 ^{re} année	non disponible
1985	2 ^e année	353
1986	3 ^e année	260
1987	4 ^e année	319
1988	5 ^e année	217
1989	1 ^{re} année	320
1990	2 ^e année	341
1991	3 ^e année	378
1992	4 ^e année	348
1993	5 ^e année	315
1994	1 ^{re} année	538
1995	2 ^e année	479
1996	3 ^e année	446
1997	4 ^e année	379
1998	5 ^e année	357
1999	1 ^{re} année	649
2000	2 ^e année	569
2001	3 ^e année	585
2002	4 ^e année	495
2003	5 ^e année	437
2004	1 ^{re} année	848
2005	2 ^e année	612

2006	3e année	586
2007	4e année	495
2008	5e année	469
2009	1 ^{re} année	931
2010	2 ^e année	740
2011	3 ^e année	639
2012	4e année	554
2013	5e année	528
2014	1 ^{re} année	749
2015	2 ^e année	552
2016	3 ^e année	567

Évolution du nombre des inscrits depuis 1985



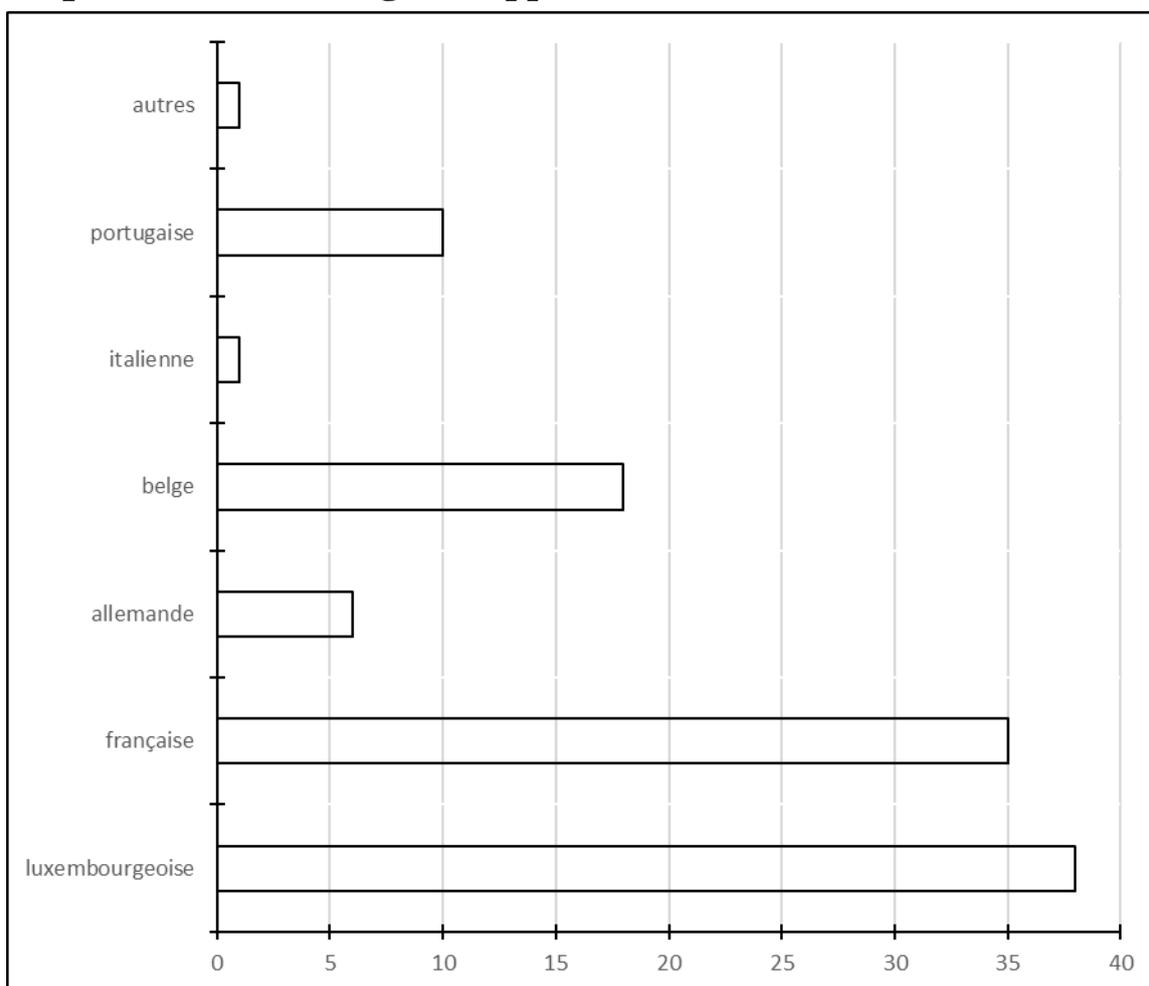
g) Répartition des délégués suppléants selon le genre

	2016	
Femmes	41	37,6%
Hommes	68	62,4%
TOTAL	109	100%

h) Répartition des délégués *suppléants* selon la nationalité

Nationalité	2016	
luxembourgeoise	38	34,8%
française	35	32,1%
allemande	6	5,5%
belge	18	16,5%
italienne	1	1%
portugaise	10	9,1%
autres	1	1%
TOTAL	109	100%

Répartition des délégués *suppléants* inscrits selon la nationalité

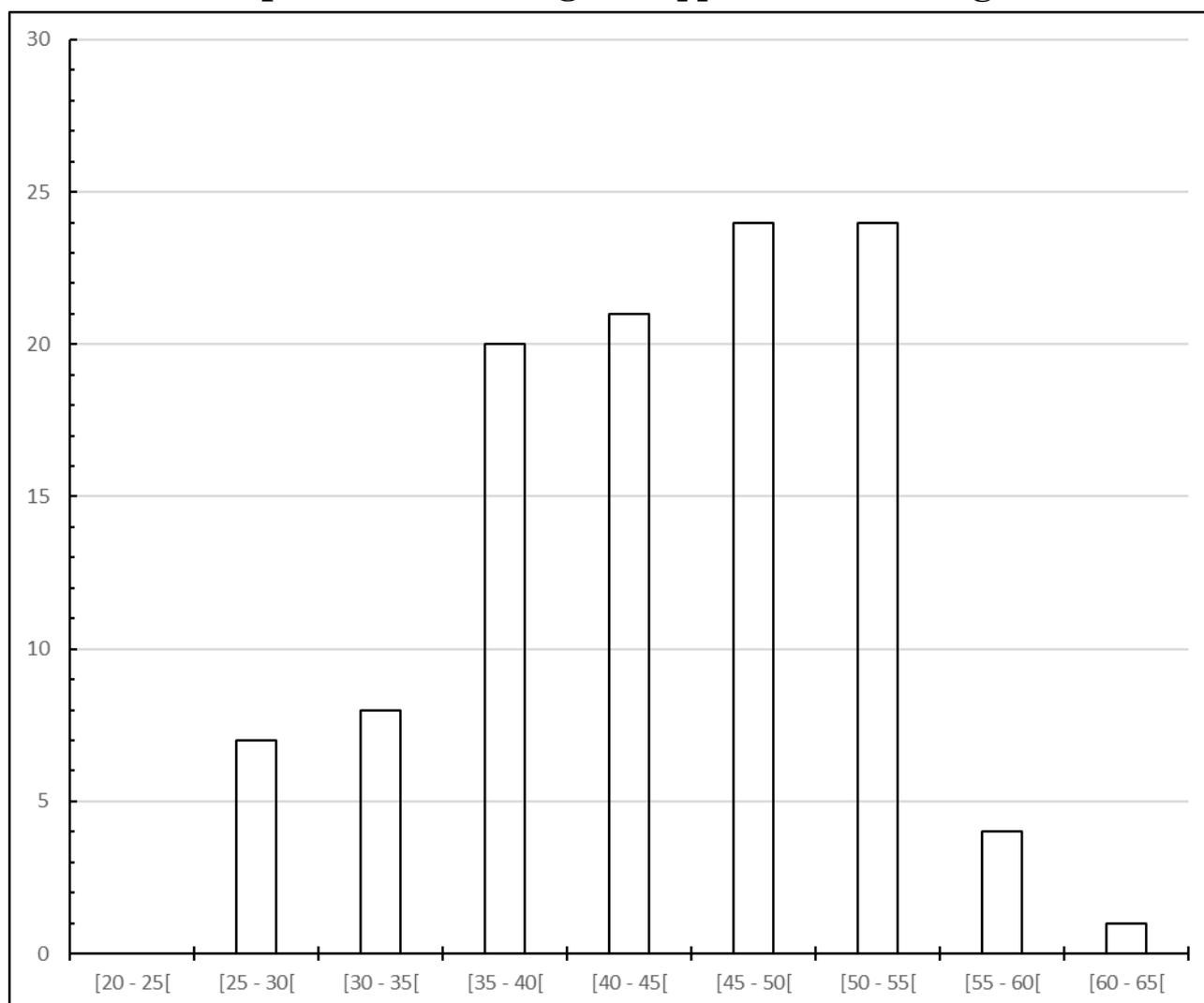


i) Répartition des délégués *suppléants* selon l'âge

Classes d'âge	2016	
	Nombre	Pourcentage
[20 - 25[0	0%
[25 - 30[7	6,4%
[30 - 35[8	7,3%
[35 - 40[20	18,4%
[40 - 45[21	19,3%
[45 - 50[24	22%
[50 - 55[24	22%
[55 - 60[4	3,7%
[60 - 65[1	0,9%
TOTAL	109	100%

Moyenne d'âge en 2016: 44,4

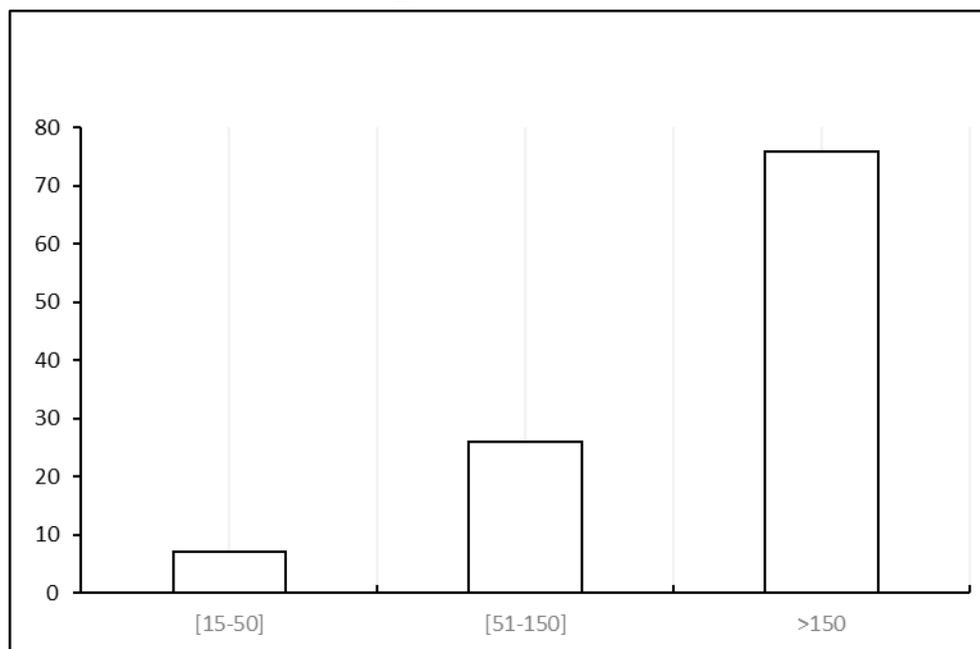
Répartition des délégués *suppléants* selon l'âge



j) Répartition des délégués *suppléants* selon l'effectif de l'entreprise de provenance

Nombre de salariés occupés dans l'entreprise de provenance	2016
[15-50]	7
[51-150]	26
>150	76
Total	109

Répartition des délégués *suppléants* selon l'effectif de l'entreprise de provenance



k) Répartition des délégués *suppléants* selon le secteur d'activité (NACE)

	2016
C Industrie manufacturière	33
E Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	2
F Construction	7
G Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	17
H Transports et entreposage	1
I Hébergement et restauration	1
J Information et communication	8
K Activités financières et d'assurance	15
M Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5
N Activités de services administratifs et de soutien	3
O Administration publique	5
Q Santé humaine et action sociale	12
Total	109

Détails:

	2016
C Industrie manufacturière	33
10 Industries alimentaires	1
12 Fabrication de produits à base de tabac	5
13 Fabrication de textiles	1
20 Industrie chimique	1

23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	4
24	Métallurgie	7
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	1
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	4
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	8
29	Industrie automobile	1
E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	2
35	Distribution d'électricité	1
38	Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	1
F	Construction	7
41	Construction de bâtiments	3
43	Travaux de construction spécialisés	4
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	17
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	2
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	9
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	5
H	Transports et entreposage	1
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	1
I	Hébergement et restauration	1
56	Restauration	1
J	Information et communication	8
58	Édition de répertoire et de fichiers d'adresses	2
61	Télécommunications filaires	2
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques	4
K	Activités financières et d'assurance	15
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	11
65	Assurance	3
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	1
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5
69	Activités juridiques et comptables	1
71	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	2
72	Recherche développement scientifique	2
N	Activités de services administratifs et de soutien	3
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	3
O	Administration publique	5
Q	Santé humaine et action sociale	12
86	Activités pour la santé humaine	5
87	Hébergement médico-social et social	5
88	Action sociale sans hébergement	2
	Total	109

2. Cours du soir

Matières enseignées	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Sécurité Sociale / Législation et politique sociales	20	33	16
Droit du Travail et Droit Constitutionnel	11	17	25
Economie	21	8	10
L'Évolution du Monde du Travail	0	0	28
TOTAL	52	58	79

Age moyen (cycle 2016/2017): 47,8

3. Cours de fin de semaine

Année	nombre de cours	nombre des inscrits
2014	8	235
2015	8	203
2016	8	247

4. Cours à l'intention des délégués à l'égalité

Année	Hommes	Femmes	Total
2014	58	62	120
2015	33	30	63
2016	30	44	74

5. Formation complémentaire en droit social pour les personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire

Année	Hommes	Femmes	Total
2014	6	7	13
2015	4	5	9
2016	16	11	27